

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume IV:

15 Janvier, 1894,

Numéro 22

BULLETIN

11 Janvier 1894.

* * Mgr l'archevêque de Montréal vient de publier une lettre pastorale très importante sur "*l'Etat actuel de la Société.*" Il est très difficile de l'analyser car tout est à noter dans ce précieux document. Je me contenterai donc d'en dire quelques mots.

1° Mgr nous parle de Dieu *formant lui-même les peuples, les dispersant au loin, leur assignant leur mission respective en les donnant en héritage à son fils,*

2° Il dit que le grand mal de notre époque est le refus des pouvoirs publics de reconnaître le règne social de Jésus-Christ.

3° Et, comme conséquence, il cite les pays d'Europe en proie à toutes les doctrines dissolvantes et surtout au socialisme et à l'anarchie, et menacés de sombrer dans un épouvantable cataclysme.

4° Il rend hommage à la foi de nos pères et il fait un tableau saisissant des œuvres qu'ils ont opérées sur ce continent.

5° Il fait aussi le tableau de l'état actuel de la société canadienne. Il loue la piété des fidèles et leur zèle pour les choses du culte et les œuvres de charité et d'éducation.

6° Mais, d'un autre côté, il s'élève avec force contre les plaies de notre époque qui sont surtout la profanation du dimanche, le théâtre malsain et la presse immorale et impie.

7° Enfin il nous donne de précieux conseils et il nous recommande instamment de veiller :

Sur nous-mêmes afin que le préjugé ou l'intérêt ne fasse pas notre jugement.

Sur nos foyers en en bannissant toutes les publications impies et immorales.

Sur nos sociétés ouvrières de peur qu'elles ne se laissent aller aux idées perverses du socialisme.

Et enfin sur la composition de nos corps délibérants où sont résolues les grandes questions qui intéressent l'Église et la Société civile.

* * *

* * Au retour de son pèlerinage à Rome, lors des fêtes jubilaires du Souverain Pontife, Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a adressé aux fidèles de son diocèse un mandement pour leur rendre compte de ses impressions, des paroles du pape à l'égard de la France et des bénédictions multiples qu'il lui a prodiguées.

De cet important mandement nous faisons l'extrait suivant dans lequel le prélat parle de la bénédiction sollicitée pour les grandes œuvres de régénération dont la France, en général, et Paris en particulier, ont un si grand besoin dans ces jours de persécutions, d'impiété et de doctrines perverses.

Voici cet extrait.

Puis, Nous avons sollicité une triple bénédiction pour les trois œuvres que Nous recommandons chaque jour à Dieu au saint autel : l'œuvre du Vœu National au Sacré-Cœur ; l'œuvre des Ecoles chrétiennes ; l'œuvre des Hôpitaux et des Maisons de secours catholiques. Ne sont-ce pas les trois grandes œuvres de la Société chrétienne auxquelles se rattachent toutes les autres : la prière, qui obtient le pardon des crimes et des défaillances ; l'enseignement chrétien, qui prépare l'avenir des jeunes générations et qui assure le salut de la société ; le soulagement de la souffrance morale et de la douleur physique dans la personne des malades et des pauvres que Jésus-Christ seul et son Eglise peuvent efficacement consoler.

* * *

* * En Italie le ministère Ganardelli (1) a donné sa démission quelques jours après sa formation, et l'ancien premier ministre Crispi a formé un nouveau cabinet. Les membres de ce cabinet, sont MM. FRANCISCO CRISPI, premier ministre et ministre de l'Intérieur ; SARACCO, ministre du Trésor ; SONNINO, ministre des Finances, le sénateur CALENDE DI TAVANI, ministre de la justice ; le sénateur AUGUSTE BACCELLI, ministre de l'Instruction publique ; PAOLO BOSELLI, ministre du Commerce ; LUIGI FERRARIS, ministre des Postes et Télégraphes ; le général MOCENNI, ministre de la Guerre ; l'amiral ENRICO MORIN, ministre de la Marine ; le baron BLANC, ministre des Affaires Étrangères.

Le nouveau ministère n'est pas sur un lit de roses et il a toutes sortes de difficultés à surmonter. Les finances de l'Italie sont dans l'état le plus déplorable et ses obligations envers la triple alliance sont un trop lourd fardeau. Pour comble de malheur la Sicile, patrie du premier ministre, vient de se soulever et l'état de siège

(1) Voir le No du 15 Décembre, page 663.

y a été proclamé. La création des taxes qui pèsent si lourdement sur les populations, pressurées en tous sens, paraît être la principale cause du soulèvement.

La tenue des terres en Sicile est dans le plus déplorable état et pire qu'en Irlande. Les terres se trouvent presque entièrement entre les mains de grands propriétaires qui vivent dans les villes. Ces propriétaires louent leurs terres à des individus appelés *Gabaletti*; ceux-ci les sous-louent à d'autres individus appelés *sous-Gabaletti*, et enfin ceux-ci les font cultiver par les paysans qu'ils pressurent d'une manière indigne. Les paysans n'ont généralement qu'un quart des produits bruts et tous les frais d'exploitation sont à leur charge. Ce système injuste n'engendre que la misère et, comme suite nécessaire, les désordres, les soulèvements et le brigandage.

En ce moment, l'Italie commence à expier bien cruellement la prise sacrilège de Rome et son ingratitude envers la France.

* * *

* * La session extraordinaire des chambres françaises s'est terminée le 20 décembre. C'est pendant cette session, (1) qu'a eu lieu l'horrible attentat anarchiste qui a failli causer la mort d'un grand nombre de personnes. D'une des galeries de la chambre des députés une bombe a été lancée sur le parquet où elle a fait explosion. Un grand nombre de députés et de spectateurs ont été blessés. Parmi eux se trouve M l'abbé Lemire le nouveau député de Hazebrouk. Après cet attentat les chambres ont voté des lois plus sévères contre les anarchistes. L'infâme auteur de cet attentat, *Vaillant*, a été condamné à mort hier par la cour d'Assises.

Dimanche dernier on a procédé aux élections sénatoriales. Il s'agissait de remplacer le tiers des sénateurs dont le mandat vient d'expirer. Les dépêches annoncent que les républicains ont remporté une grande victoire.

* * *

* * La clôture de la 3ème session de la 8ème législature de Québec a eu lieu lundi le 8 janvier courant. Cette session a duré deux mois et les débats ont été quelquefois très violents.

En diverses circonstances, notamment lorsqu'il s'est agi de l'asile des aliénés de Beauport, il y a eu antagonisme entre l'assemblée et le conseil législatif. Dans cette question de l'asile de Beauport, le conseil a refusé de ratifier le contrat intervenu entre le gouvernement et les propriétaires de l'asile. Et cependant ce contrat avait été ratifié à une grande majorité par l'assemblée législative.

(1) Le 9 décembre.

Le vote au conseil a été de 10 contre 10, le président n'ayant pas de voix prépondérante mais seulement sa voix délibérative comme les autres conseillers. Ainsi la mesure a été rejetée car lorsqu'il y a égalité de voix au conseil, toute question est décidée dans la négative. Ce vote a été un vote *Strict* de parti. On sait que le conseil est également divisé, il y a 12 conservateurs et 12 libéraux (1). Avant la clôture, le conseil a cependant accepté la mesure du gouvernement avec les modifications que ce dernier y a faites.

Parmi les principales mesures qui sont devenues lois pendant cette session, se trouvent notamment un statut modifiant la loi des taxes et divers amendements aux codes *municipal, civil, de procédure civile et du notariat*.

Un des faits les plus saillants de la session est le refus de l'assemblée législative d'autoriser les municipalités à taxer les immeubles appartenant à l'Église et aux communautés religieuses. Elle a adopté à l'unanimité une résolution déclarant que *les lois concernant les exemptions de taxes ont toujours donné satisfaction et que la chambre ne trouve aucune raison pour les abroger*. Cette noble conduite de nos législateurs mérite les plus grands éloges. Elle aura nécessairement pour effet d'arrêter l'ardeur de certains individus qui sont toujours prêts à ferrailer contre nos institutions de charité et d'éducation.

* * *

* * Sont décédés :

1° Mgr Charles Olivier Caron, Protonotaire apostolique, vicaire Général du diocèse des Trois-Rivières et Prévôt du chapitre de la Cathédrale. Mgr Caron naquit à la Rivière du Loup, comté de Maskinongé le 24 Octobre 1816. Il fut ordonné prêtre le 27 août 1842 et nommé protonotaire apostolique le 15 décembre 1891.

2° Mgr James Donnelly évêque de Clogher, Irlande. Il était évêque depuis le 26 février 1865.

3° Mgr Francis McNeirny, évêque d'Albany, Etat de New-York. Mgr McNeirny est né à New-York le 25 avril 1828 et il a fait ses études classiques au collège de Montréal et ses études théologiques au grand Séminaire de la même ville. Il fut aussi pendant deux ans professeur de Belles Lettres au collège de Montréal. Il fut ordonné prêtre à New-York en 1854, et il fut sacré évêque dans la même ville le 21 avril 1872. En 1854 il accompagna à Rome son archevêque Mgr Hughes et il fut témoin de la proclamation du dogme de L'Immaculée Conception. Il était évêque d'Albany de-

(1) Lors du vote quatre conseillers étaient absents. Deux de ces conseillers sont conservateurs et les deux autres sont libéraux.

puis le 16 octobre 1877. Antérieurement il portait le titre d'évêque de Rhésine et il était coadjuteur de Mgr Conroy alors évêque d'Albany.

4° Alonzo Wright, ancien député d'Ottawa. Il fut surnommé le "Roi de la Gatineau" à cause de sa grande fortune et de sa généreuse hospitalité. Mr Wright est né à Hull, comté d'Ottawa, le 26 février 1825 et il a fait ses études à Potsdam, état de New-York. Il était le petit fils de Philémon Wright, le fondateur de la cité de Hull. Il a représenté le comté d'Ottawa dans l'assemblée législative de la Province du Canada de 1862 à 1867. Il a été aussi député fédéral du même comté de 1867 à 1891. Alonzo Wright était l'ennemi du fanatisme, et son dernier discours en chambre a été un éloquent plaidoyer en faveur de la conservation de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest.

.

. La CROIX DE MONTREAL annonce à ses lecteurs qu'elle publiera bientôt une édition quotidienne. Nous espérons qu'elle réussira dans cette entreprise. Dévouée à la défense de la religion et de l'ordre social, la CROIX peut faire un bien immense dans la province. Publiée tous les jours, elle sera sans cesse sur la brèche et elle combattra plus efficacement les doctrines perverses qui cherchent à s'implanter ici. Puisse-t-elle être au Canada ce que sont en France la CROIX DE PARIS et toutes les autres CROIX, ses dignes émules. Je prends la liberté de conseiller à mes lecteurs de prendre un abonnement à ce journal. L'encouragement pécuniaire qui lui sera donné le mettra en état de remplir la mission qu'il s'est imposée. L'argent donné pour la dissémination des bonnes doctrines est un argent bien placé.

ALBY.

UNE DEMOISELLE de plusieurs années d'expérience désire une place **D'ORGANISTE**. Elle se chargerait en même temps de la direction d'un **Chœur de Chant**. Bonnes références, s'adresser à J.-B. LABELLE, ci-devant organiste de l'église Notre-Dame, Montréal et chez Cadieux et Derome, 1603, rue Notre-Dame, Montréal. Pas d'objection d'aller aux Etats-Unis.

BIBLIA SACRA | **BIBLIA SACRA**

VULGATÆ EDITIONIS

VULGATÆ EDITIONIS

1 fort vol in-12 de 1400 pages, \$1.50
relié \$2.00

1 vol. in-8,,..... \$1.25

Actes du Saint-Siège

Lettre Encyclique de N. T. S. P. LÉON XIII, Pape par la divine Providence, sur l'Étude de la Sainte Ecriture.

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES
LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES
DU MONDE CATHOLIQUE
AYANT GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE
LÉON XIII, PAPE
VÉNÉRABLES FRÈRES
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Dieu, qui dans sa Providence, a, par un admirable dessein d'amour, élevé dès le commencement le genre humain à la participation de la nature divine, et qui, le délivrant ensuite de la tache commune et l'arrachant à sa perte, l'a rétabli dans sa première dignité, lui a donné, à cette fin, un précieux secours, en lui découvrant, par une voie surnaturelle, les secrets de sa divinité, de sa sagesse et de sa miséricorde. Car, bien que la divine révélation comprenne aussi des vérités qui ne sont pas inaccessibles à la raison humaine et qui ont été révélées aux hommes, *afin qu'elles pussent être connues de tous facilement, en toute certitude et sans aucun mélange d'erreur, ce n'est pourtant pas de ce chef que la révélation doit être dite absolument nécessaire, mais parce que Dieu, dans son infinie bonté, a destiné l'homme à une fin surnaturelle* (1).

Cette révélation surnaturelle, selon la foi de l'Eglise universelle, est contenue, soit dans les traditions non écrites, soit aussi dans des livres écrits que l'on appelle saints et canoniques, *parce qu'écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été transmis comme tels à l'Eglise elle-même* (2).

Telle est la doctrine que l'Eglise n'a cessé de tenir et de professer publiquement au sujet des livres des deux Testaments; et ils sont bien connus les témoignages des anciens où il est dit que Dieu, ayant parlé par les prophètes d'abord, ensuite par lui-même, enfin par les apôtres, nous a donné aussi l'Ecriture qu'on appelle canonique (3), et que, dans cette Ecriture, il nous faut voir des oracles et des discours divins (4), une lettre adressée par le Père céleste et transmise par les auteurs sacrés au genre humain voyageant loin de la patrie (5).

(1) Conc. Vat. sess. III. cap. II, de revel.

(2) *Ibid.*

(3) S. Aug. de civ. Dei, XI, 3.

(4) S. Clem. Rom. I ad Cor. 45; S. Polyarpe. ad Phil. 7; S. Iren. c. har. II, 28, 2.

(5) S. Chrys. in Gem. hom. 2, 2; S. Aug. in Ps. xxx, serm. 2, 1; S. Greg. L. ad Theod. ep. IV, 31.

Si telle est l'excellence et la valeur des Ecritures, qu'ayant pour auteur Dieu lui-même, elles contiennent ses mystères, ses desseins ses œuvres les plus augustes, il s'ensuit que la partie aussi de la théologie sacrée qui a pour objet la défense ou l'interprétation des mêmes divins Livres, est d'une importance et d'une utilité extrêmes.

Aussi, après Nous être appliqué, avec le secours de Dieu et non sans succès, à promouvoir, par de nombreuses lettres et allocutions, certaines branches de la science qui nous paraissaient intéresser davantage la gloire divine et le salut des hommes, voilà déjà longtemps que Nous songions à faire de cette noble étude des saintes Lettres l'objet de Nos exhortations et de Nos encouragements, en lui donnant, en même temps, une direction mieux appropriée aux nécessités des temps actuels. Nous sentons, en effet, la sollicitude de Notre charge apostolique, qui Nous engage, et, en quelque sorte, Nous pousse, non seulement à vouloir que cette précieuse source de la révélation catholique s'ouvre plus sûrement et plus largement pour l'utilité du troupeau du Seigneur, mais encore à ne pas souffrir qu'elle soit violée en aucune de ses parties, soit par ceux dont l'audace impie s'attaque ouvertement à la Sainte Ecriture, soit par ceux qui introduisent dans son étude des nouveautés fallacieuses et imprudentes.

Certes, Nous n'ignorons pas, Vénérables Frères, qu'il y a beaucoup de catholiques, éminents par l'esprit et le savoir, qui se consacrent avec ardeur, soit à défendre les Livres saints, soit à en développer la connaissance et l'intelligence. Mais, tout en louant à bon droit leurs travaux et les résultats qu'ils obtiennent, Nous ne pouvons pourtant nous dispenser d'adresser à d'autres aussi, dont le talent, la doctrine et la piété donneraient à cet égard de si belles espérances, l'exhortation pressante de s'appliquer à une si glorieuse tâche. Oui, c'est Notre vœu et Notre désir, de voir augmenter le nombre de ceux qui entreprennent comme il convient et soutiennent avec constance la cause des Saintes Lettres : mais ce sont particulièrement ceux que la grâce divine a appelés dans l'ordre sacerdotal, que Nous voudrions voir apporter, comme il est bien naturel, la lecture, à la méditation et à l'explication de ces Livres, un soin et un zèle de jour en jour plus grands.

Et si cette étude est digne à ce point de recommandation, ce n'est pas seulement à cause de son excellence et du respect dû à la parole de Dieu : un motif plus pressant encore, c'est la multiplicité des avantages qui en découlent et dont nous avons pour gage assuré le témoignage de l'Esprit-Saint : *Toute l'Ecriture, divinement inspirée, est utile pour instruire, pour convaincre, pour reprendre, pour façonner à la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait, armé pour toute bonne œuvre* (6). C'est dans ce dessein que Dieu a donné aux hommes les Ecritures ; les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres le montrent. Celui-là même, en effet, qui "par ses miracles acquit l'autorité, par l'autorité mérita la foi et

(6) II. Tim. III. 16-17.

par la foi gagna la multitude, (7) " avait coutume, dans l'exercice de sa mission divine, d'en appeler aux Saintes Ecritures : c'est par elles qu'il montre, à l'occasion, qu'il est envoyé de Dieu et Dieu lui-même ; c'est à elles qu'il emprunte des arguments pour instruire ses disciples et appuyer sa doctrine ; c'est leur témoignage qui le venge des arguties de ses adversaires, qu'il oppose en réponse aux Sadducéens et aux Pharisiens, et qu'il retourne contre Satan lui-même au milieu de ses sollicitations imprudentes ; enfin, c'est à elles qu'il recourt, à la fin de sa vie, les expliquant à ses disciples après sa résurrection, jusqu'au jour où il monta dans la gloire de son Père.

Les Apôtres se sont conformés à la parole et aux préceptes du Maître, et quoiqu'il eût accordé que *des prodiges et des miracles se fissent par leurs mains* (8), ils ont tiré des Livres divins un puissant moyen d'action pour répandre au loin et faire accepter aux nations la sagesse chrétienne, pour briser l'obstination des Juifs, et pour étouffer les hérésies naissantes. C'est ce qui ressort de leurs discours et, en première ligne, de ceux de saint Pierre, qu'ils composent presque entièrement des paroles de l'Ancien Testament comme étant l'appui le plus ferme de la loi nouvelle ; c'est ce qui ressort aussi des Evangiles de saint Mathieu et de saint Jean et des Epîtres appelées catholiques, et plus évidemment encore du témoignage de celui qui " se glorifie d'avoir appris aux pieds de Gamaliel la loi de Moïse et les prophètes " et de s'y être muni des armes spirituelles, qui lui donnaient ensuite la confiance de pouvoir dire : *Les armes de notre milice ne sont pas des armes charnelles, mais elles tiennent leur puissance de Dieu* (9).

Par ces exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres que tous, mais surtout les jeunes soldats de la milice sacrée, comprennent bien quelle estime ils doivent avoir pour les Livres, saints, avec quel amour et quelle religion ils doivent venir à eux comme à un arsenal. Nulle part, en effet, ceux qui ont à exposer, aux savants comme aux ignorants, la doctrine de la vérité catholique, ne trouveront sur Dieu, le bien suprême et souverainement parfait, et sur les œuvres qui nous révèlent sa gloire et sa bonté, une matière plus riche et de plus amples enseignements. Quant au Sauveur du genre humain, quoi de plus fécond et de plus expressif que ce que nous présente le tissu de la Bible entière, et n'est-ce pas à bon droit que saint Jérôme a pu dire que " ignorer les Ecritures, c'était ignorer le Christ (10) ? " C'est de ces Ecritures, en effet, que nous voyons ressortir son image, vivante en quelque sorte et animée, et dont le rayonnement porte au loin d'une façon merveilleuse le soulagement dans le malheur, l'exhortation aux vertus et les invitations de l'amour divin. En ce qui concerne l'Eglise, si fréquente s'y voit la mention de son institution, de sa

(7) S. August., *de util. crcd.* xiv. 32,

(8) *Act.* xiv. 3.

(9) S. Hier., *de studio Script.*, ad Paulin. *ep.* lxx. 3.

(10) *In Is. Prot.*

nature, de sa mission, de ses dons ; si nombreux et si forts s'y produisent les arguments en sa faveur que le même saint Jérôme a pu dire en toute vérité : " Quiconque a été fortifié par le témoignage des Ecritures, celui-là est le rempart de l'Eglise (11). " Que si l'on cherche des règles pour la formation de la vie et des mœurs, c'est encore là que les hommes apostoliques trouveront les plus larges et les plus efficaces secours ; prescriptions pleines de sainteté, exhortations empreintes à la fois de douceur et de force, exemples remarquables de toutes sortes de vertus ; et à tout cela se joignent, au nom de Dieu lui-même et par sa propre parole, la promesse des récompenses et la menace des peines éternelles.

C'est cette vertu propre et singulière des Ecritures, provenant du souffle divin du Saint-Esprit, c'est elle qui donne l'autorité à l'orateur sacré, inspire la liberté apostolique de sa parole et rend son éloquence nerveuse et entraînant. Celui, en effet, qui porte dans son discours l'esprit et la force de la parole divine, celui-là ne parle pas seulement en discours, mais en puissance, et par l'Esprit saint et en toute plénitude (12). Aussi doivent-ils être regardés comme bien inconsiderés et agissant à rebours de ce qui convient, les prédicateurs qui, ayant à parler de la religion et des préceptes divins, n'apportent presque rien que les paroles de la science et de la prudence humaine et s'appuient sur leur propres arguments plus que sur les arguments divins. En effet, quelque brillante que soit l'éloquence de tels orateurs, elle est nécessairement languissante et froide, étant privée du feu de la parole de Dieu (13), et elle est bien loin de cette puissance que possède la parole divine ; car la parole de Dieu est vivante, elle est efficace et pénétrante plus qu'aucun glaive à deux tranchants, pénétrant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit (14). D'ailleurs, et les plus habiles eux-mêmes doivent en convenir, il existe dans les saintes Lettres une éloquence admirablement variée, riche et en rapport avec les grandes choses ; c'est ce que saint Augustin a compris et a parfaitement prouvé (15), et c'est aussi ce que confirme l'expérience des orateurs sacrés les plus célèbres qui, avec un sentiment de reconnaissance envers Dieu, ont proclamé qu'ils devaient principalement leur gloire à la fréquentation assidue et à la pieuse méditation de la Bible.

Convaincus de tout cela et par la théorie et par l'expérience, les Saints Pères n'ont jamais cessé de célébrer les divines Ecritures et les fruits qu'on en peut tirer. Dans maint passage de leurs œuvres, ils les appellent le très riche trésor des doctrines célestes (16), les fontaines intarissables du salut (17) ; ils les comparent à

(11) *In Is.* liv. 12.

(12) *1. Thess.* 1. 5.

(13) *Jerem.* xxiii, 23.

(14) *Hebr.* iv, 12.

(15) *De doct. chr.* iv. 6, 7.

(16) *S. Chrys. in Gem. hom.* 21. 2 ; *hom.* 60, 3 ; *S. Aug. de discipl. chr.* 2.

(17) *S. Athan. ep. festl.* 39.

des prairies fertiles, à de délicieux jardins dans lesquels le troupeau du Seigneur trouve, d'une façon merveilleuse, et sa nourriture et son charme (18).

Bien à propos viendraient ces paroles de saint Jérôme au clerc Népotien ; " Lis souvent les Saintes Ecritures, ou plutôt que jamais ce livre sacré ne sorte de tes mains ; apprends ce que tu devras enseigner ; que la parole du prêtre soit toujours nourrie de la lecture des Ecritures (19) " Pareil aussi est le jugement de saint Grégoire le Grand, qui a défini plus sagement que personne les devoirs des pasteurs de l'Eglise : " Il est nécessaire, dit-il que ceux qui s'appliquent au ministère de la prédication ne cessent jamais d'étudier les saints Livres (20). "

Mais il Nous plaît de citer ici saint Augustin, nous avertissant que " celui-là tentera vainement de manifester au dehors la parole de Dieu, qui ne l'aura pas écoutée au-dedans de lui même (21) ", et le même saint Grégoire prescrivant aux orateurs sacrés d'être fidèles " à se chercher eux-mêmes dans les divins oracles, avant de les porter devant les autres, de peur qu'en poursuivant les actes d'autrui, ils ne s'abandonnent eux-mêmes (22) ". Déjà, d'ailleurs, par l'exemple et l'enseignement du Christ, qui *commença par agir et puis enseigner*, la voix de l'Apôtre avait porté au loin cet avertissement, quand, s'adressant, non pas au seul Timothée, mais à l'ordre entier des clercs, il lui prescrivait : *Veille sur toi et sur la doctrine, et fais-le avec insistance ; car, en agissant ainsi, tu te sauveras toi-même avec ceux qui l'écouteront (23)*. Nous trouvons, en effet, dans les saintes Lettres, soit pour notre salut et notre perfection, soit pour ceux des autres, des secours toujours prêts, dont les Psaumes ont souvent célébré l'excellence : mais pour cela, il faut apporter aux divins oracles non seulement un esprit docile et attentif, mais la disposition d'une volonté pieuse et parfaite. Car il ne faudrait pas assimiler ces livres aux livres ordinaires. Dictés par l'Esprit-Saint lui-même, ils contiennent des vérités de la plus haute importance, et par beaucoup de côtés obscurs et difficiles : ce qui fait que, pour les comprendre et les exposer, nous avons toujours " besoin de l'assistance (24) " de ce même Esprit, c'est-à-dire de sa lumière et de sa grâce qui, suivant la recommandation pressante que nous en fait si souvent le divin Psalmiste, doivent être implorées par l'humilité de la prière et conservées par la sainteté de la vie.

Et c'est en ceci qu'apparaît merveilleusement la prévoyance de l'Eglise, qui, " pour empêcher que ce céleste trésor des Livres Saints, que la souveraine libéralité de l'Esprit Saint a livré aux

(18) S. Aug. *serm.* 26, 24 ; L. Ambr. in Ps. cxviii, *serm.* 19, 2.

(19) S. Hier. *de vit. cleric.* ad Nepot.

(20) S. Greg. M., *Regul. past.* II, I I. (al. 22) ; *Moral.* xviii, 26 (al. 14).

(21) S. Aug. *serm.* 179, 1.

(22) S. Greg. M., *Regul. past.* III, 24 (al. 48).

(23) I Tim. iv, 16.

(24) S. Hier., *in Mich.* I, 10.

hommes, restât négligé" (25), a multiplié par ses institutions et ses lois les plus sages précautions. Elle ne s'est pas contentée d'établir qu'une grande partie en serait lue et pieusement méditée par tous ses ministres dans l'office quotidien de la sainte psalmodie; mais elle a voulu que l'exposition et l'interprétation en fût faite par des hommes compétents dans les églises cathédrales, dans les monastères, dans les couvents des autres réguliers, où les études peuvent aisément fleurir; d'autre part, elle a rigoureusement prescrit qu'au moins les dimanches et les jours de fêtes solennelles tous les fidèles fussent nourris des paroles salutaires de l'Évangile (26). Ainsi, grâce à la sagesse et à la vigilance de l'Église, ce culte de la Sainte Écriture s'est maintenu vivant à travers les âges et fécond en multiples bienfaits.

Et, pour confirmer sur ce point, Notre enseignement et Nos exhortations, Nous voulons rappeler comment, dès les premiers jours du christianisme, tous les hommes qui brillèrent par la sainteté de leur vie et la science des choses divines, se sont toujours montrés fervents et assidus auprès des saints Livres. Si les plus proches disciples des Apôtres, et parmi eux Clément de Rome, Ignace d'Antioche. Polycarpe, si les Apologistes ensuite, et notamment Justin et Irénée, ont entrepris, dans leurs lettres ou dans leurs livres, soit la défense soit la propagation des dogmes catholiques, c'est surtout dans les divines Lettres qu'ils puisent et la foi, et la force, et toute la grâce de leur piété. Et quand surgirent, en beaucoup de sièges épiscopaux, ces écoles catéchétiques et théologiques, notamment celles si fréquentées d'Alexandrie et d'Antioche, leur programme ne contenait guère autre chose que la lecture, l'explication et la défense de la parole divine écrite. C'est de là que sortirent la plupart des pères et des écrivains dont les savantes études et les remarquables ouvrages se succédèrent pendant environ trois siècles, si nombreux, que cette époque fut à juste titre appelée l'âge d'or de l'exégèse biblique.

Parmi ceux d'Orient, la première place revient à Origène, cet homme si merveilleux par la vivacité de son esprit et la constance de son labeur, et c'est dans ses nombreux écrits dans son immense ouvrage des Hexaples que presque tous sont allés puiser. Il faut en ajouter plusieurs qui ont reculé les frontières de cette science: ainsi parmi les meilleurs, Alexandrie a produit Clément, Cyrille; la Palestine, Eusèbe et l'autre Cyrille; la Cappadoce, Basile le Grand, les deux Grégoire, celui de Nazianze et celui de Nysse; Antioche enfin, ce Jean Chrysostôme, en qui la connaissance de cette science le disputa à la plus haute éloquence. Et cela n'est pas moins merveilleusement vrai par l'Occident. Dans la foule de ceux qui se firent particulièrement remarquer, célèbres sont les noms de Tertullien et de Cyprien, d'Hilaire et d'Ambroise, de Léon et de Grégoire, tous deux Grands; célèbres surtout sont ceux d'Augustin et de Jérôme, dont l'un montra tant de pénétration

(25) Conc. Trid. sess. v, decret. de reform. 1.

(26) *Ibid* 1-2.

pour découvrir le sens de la parole divine, et tant de fécondité pour la faire servir au secours de la vérité catholique ; dont l'autre pour sa science extraordinaire de la Bible, et pour les grands travaux accomplis afin d'en rendre l'usage plus facile, a été honoré par l'acclamation de l'Eglise, du titre de Docteur très Grand.

Depuis cette époque jusqu'au XI^e siècle, bien que cette sorte d'étude n'ait pas été cultivée avec autant d'ardeur et de fruit qu'auparavant, elle l'a été néanmoins, grâce surtout au zèle des hommes de l'ordre sacerdotal. Que de soins, en effet, soit pour recueillir ce que les anciens avaient laissé de plus profitable sur ce sujet et pour le répandre, convenablement classé et accru de leurs propres études, comme ont fait surtout Isidore de Séville, Bède et Alcuin ; soit pour munir de gloses les textes sacrés, comme Vaalfride Strabon et Anselme de Laon ; soit pour pourvoir par des procédés nouveaux à leur intégrité même, comme Pierre Damien et Lanfranc.

Au XIII^e siècle, la plupart entreprirent d'une manière digne d'éloges l'interprétation allegorique de l'écriture : dans ce genre, saint Bernard se distingue facilement parmi tous les autres, et ses sermons empruntent presque toute leur saveur aux divines Écritures.

Mais de nouveaux et plus heureux progrès furent faits grâce à la méthode des *scholastiques*. Ils s'appliquèrent à l'établissement du véritable texte de la version latine : les *correctoria biblica* qu'ils firent paraître l'attestent assez ; néanmoins ils consacèrent encore plus de soin et d'activité à l'interprétation et à l'explication. Avec une méthode et une clarté qu'on n'avait pas auparavant dépassées, ils distinguèrent les divers sens des textes sacrés, apprécièrent la valeur de chacun au point de vue théologique, établirent la division des livres et le sujet de chaque partie : et, en recherchant la pensée des auteurs, ils expliquèrent le lien et la connexité des pensées entre elles : de tout cela, il n'est personne qui ne voie quelle lumière fut apportée dans les points les plus obscurs. D'ailleurs l'abondance de doctrine puisée par eux dans l'Écriture se manifeste pleinement, soit dans leurs livres de théologie, soit dans leurs commentaires exégétiques : et à ce titre aussi, Thomas d'Aquin a obtenu parmi eux la palme.

Mais après que Clément V, Notre prédécesseur, eut créé, à l'Athénée de Rome et dans les plus fameuses universités, des chaires de langues orientales, on commença à étudier avec plus de soin le texte original de la Bible et la traduction latine. Bientôt la renaissance de l'érudition hellénique en Occident et surtout l'invention merveilleuse de l'imprimerie donnèrent à la culture biblique un immense développement. Il faut admirer, en effet, combien se multiplièrent en peu de temps les exemplaires du texte sacré, principalement ceux de la Vulgate. Ils remplirent en quelque sorte le monde catholique, tellement, même à cette époque, en dépit des allégations calomnieuses des ennemis de l'Eglise, les livres divins étaient honorés et aimés !

Comment ne pas rappeler le grand nombre de savants qui, du Concile de Vienne au Concile de Trente, et principalement dans

les ordres religieux, ont servi la cause des études bibliques ? Ils mirent en œuvre des ressources nouvelles et, par la contribution de leur talent et de leur vaste savoir, non seulement ils accrurent les richesses accumulées par leurs prédécesseurs, mais encore ils préparèrent la brillante époque qui suivit le Concile de Trente et qui sembla faire revivre la gloire de l'âge patristique.

Et en effet personne ne l'ignore et Nous aimons à le rappeler, Nos prédécesseurs, de Pie IV à Clément VIII, firent préparer ces remarquables éditions des anciennes versions, la Vulgate et les Septante. Publiées ensuite par l'ordre et sous l'autorité de Sixte-Quint et du même Clément VIII, ces éditions sont entrées dans l'usage commun. A la même époque, on le sait, d'autres versions anciennes des livres saints, surtout les Polyglottes d'Anvers et de Paris, furent éditées avec le plus grand soin et disposées de manière à faciliter la détermination du vrai sens. Pas un livre de l'ancien et du nouveau Testament qui n'ait trouvé plus d'un habile commentateur ; pas une question d'importance relative à la Bible qui n'ait exercé avec beaucoup de profit la pénétration de nombreux critiques. Parmi eux, un bon nombre, et c'étaient les plus pénétrés de l'étude des saints Pères, se sont fait un nom illustre. Et il ne faut pas croire qu'à partir de cette époque, le concours habile de nos exégètes ait fait défaut ; il s'est toujours trouvé des hommes de mérite pour servir la cause des études bibliques, et les saintes Lettres, que le rationalisme attaquait par des arguments tirés de la philosophie et des études qui y confinent, n'ont pas cessé d'être victorieusement défendues par des arguments du même ordre.

Il ressort de tout cela, pour quiconque est de bonne foi, que l'Eglise n'a jamais et en aucune façon manqué de prévoyance ; toujours elle a fait dériver utilement sur ses fils les sources de la divine Ecriture ; placée par Dieu même dans une citadelle qu'elle avait mission de défendre et d'embellir, elle n'a point failli à ce double devoir, elle y a fait concourir tous les genres de travaux, sans avoir jamais eu, sans avoir besoin aujourd'hui qu'on vienne l'y exciter du dehors.

Maintenant le développement de notre sujet Nous amène à vous entretenir, Vénérables Frères, des meilleures méthodes à employer pour l'organisation de ces études. Mais d'abord, quel genre d'adversaires nous pressent, sur quels artifices, sur quelles armes ils comptent pour nous vaincre, voilà ce qu'il faut déterminer avant tout. En effet, autrefois la lutte était entre nous et ces hommes qui, confiant dans leur sens privé, et répudiant les traditions divines et le magistère de l'Eglise, avaient soutenu que l'Ecriture est l'unique source et le juge suprême de la foi ; aujourd'hui, c'est aux rationalistes que nous avons affaire. Fils pour ainsi dire et héritiers des premiers, appuyés de même sur leur propre jugement, ils ont rejeté jusqu'à ces restes de foi chrétienne qu'ils avaient reçus de leurs pères. En effet, pour eux, rien n'est divin, ni la révélation, ni l'inspiration, ni l'Ecriture ; il n'y a en tout cela que des œuvres humaines, des inventions humaines. On n'y trouve pas le récit

véridique d'événements réels; mais ou bien des fables ineptes, ou bien des histoires mensongères; ailleurs ce ne sont ni des prophéties, ni des oracles, mais tantôt des prédictions arrangées après l'événement, tantôt des divinations dues aux énergies naturelles; ou encore, ce ne sont ni des miracles proprement dits, ni des manifestations de la puissance divine, mais des prodiges qui ne dépassent nullement les forces de la nature, ou même des illusions et des mythes; enfin les Evangiles et les écrits apostoliques appartiennent à des auteurs tout autres que ceux que nous leur attribuons.

Ces erreurs monstrueuses, qui renversent, croient-ils, l'inviolable vérité des divines Ecritures, ils les imposent comme les décrets infailibles d'une certaine science nouvelle, la *science libre*. Et pourtant, ils les tiennent eux-mêmes pour si incertaines que, sur un même point, ils y font des modifications et des additions incessantes. Cependant, avec des sentiments et des pensées aussi impies sur Dieu, sur le Christ, sur l'Evangile et le reste des Ecritures, bon nombre parmi eux veulent passer pour théologiens, pour chrétiens et amis de l'Evangile, et couvrir d'un nom très honorable la témérité d'un esprit impertinent.

Ces faux chrétiens trouvent des complices et des alliés nombreux parmi les adeptes des autres sciences, qu'une même répugnance pour la Révélation entraîne avec eux à l'assaut de la Bible. Nous ne saurions assez déplorer ces attaques chaque jour plus vives et plus multipliées. Elles sont dirigées contre les hommes instruits et éclairés qui peuvent, il est vrai, s'en défendre sans trop de peine, mais aussi et surtout contre la multitude ignorante; c'est sur elle que des adversaires acharnés concentrent tous leurs moyens de séduction. Les livres, les pamphlets, les journaux leur servent à verser le poison mortel; ils le distillent dans les discours, dans les conversations. Déjà ils ont tout envahi dans la société; ils ont dans la main un grand nombre d'écoles, soustraites à la tutelle de l'Eglise, où ils ne craignent pas d'employer jusqu'à la moquerie et aux plus grossières plaisanteries, pour dépraver l'esprit de la jeunesse toujours facile à recevoir les préjugés et les impressions, et pour lui inspirer le mépris de l'Ecriture.

Voilà, Vénérables Frères, de quoi émouvoir et enflammer le zèle de tous les pasteurs: Il faut qu'à cette nouvelle *science qui usurpe son nom* (27), nous opposions cette vraie science que le Christ a transmise par les Apôtres à l'Eglise; il faut que dans ce combat acharné, l'Ecriture Sacrée voie se lever des champions bien armés pour sa défense.

En conséquence, notre premier soin doit être de faire en sorte que dans les séminaires ou les universités l'enseignement des saintes Lettres réponde et à l'importance du sujet et aux besoins des temps. Pour y parvenir, rien n'est plus important que de bien choisir les maîtres; il faut appeler à cette charge, non certes les premiers venus, mais des hommes qu'un grand amour et une longue fréquentation des Saintes Ecritures, en même temps qu'une

culture variée, recommandent et désignent pour s'en acquitter dignement. Il convient aussi de prévoir de bonne heure à qui l'on pourrait un jour confier leur succession ; il sera bon pour cela, partout où ce sera possible, de mettre à part quelques sujets de grande espérance et, après qu'ils auront parcouru honorablement la carrière des études théologiques, d'en appliquer quelques-uns exclusivement à l'étude des saints Livres, en les laissant libres pour quelque temps d'approfondir à leur gré quelque sujet particulier. Quand les maîtres auront été ainsi et choisis et formés, ils pourront aborder avec confiance leur tâche, pour l'accomplir heureusement et y recueillir les fruits espérés. Nous croyons utile de leur donner ici quelques avis plus étendus.

Les maîtres, donc, devront se proposer, au seuil même de leur enseignement, la formation des esprits novices, le développement et la culture du jugement, qui doit être rendu propre à défendre un jour les saints Livres et à y puiser la vraie doctrine. C'est à quoi tend le traité dit de l'Introduction générale à la Bible, où l'élève apprend à établir l'intégrité et l'autorité de la Bible, à en rechercher et à en découvrir le vrai sens, à démasquer et à confondre les objections captieuses. Est-il besoin de dire à quel degré il importe que ces questions soient traitées dès le début avec science et méthode, sous les auspices et avec le secours de la théologie, puisque toute la suite des études scripturaires ou bien s'appuie sur ce fondement ou bien s'éclaire de ces vérités ? Partant de là, le maître abordera la partie la plus féconde de son enseignement qui est l'exégèse des textes : il y mettra tous ses soins, afin d'apprendre à ses auditeurs à faire servir au bien de la religion et de la piété les richesses de la parole divine.

Il est impossible, Nous le comprenons facilement, d'expliquer en détail, dans les écoles, la Sainte Ecriture tout entière : la matière en est trop étendue, et le temps qu'on y peut consacrer trop court. Mais comme il faut une méthode pour diriger l'interprétation, un maître prudent aura à éviter deux défauts dont l'un consiste à choisir dans chaque livre des morceaux que l'on ne fait qu'effleurer à la hâte, l'autre à s'attarder outre mesure sur quelque passage d'un seul livre.

Il est vrai qu'on ne peut pas faire dans toutes les écoles ce qu'on fait dans les Universités, c'est-à-dire présenter une exposition large et continue de tel ou tel livre sacré. Mais partout, du moins, il faut faire en sorte que les morceaux désignés comme objets des leçons soient traités avec une ampleur suffisante. Ces explications partielles, faites comme il convient, donneront aux élèves, avec la connaissance, l'attrait de l'étude, l'amour de la Sainte Ecriture, le désir de la lire pendant toute leur vie.

Pour cela, fidèle aux préceptes des ancêtres, on adoptera comme texte principal celui de la Vulgate, que le saint Concile de Trente a déclaré authentique " pour les leçons publiques, les discussions, la prédication, l'exposition de la doctrine sacrée " (28), et que re-

(28) Sess. iv, de *edit. et usu sacr. libror.*

commande de plus la pratique journalière de l'Eglise. Ce ne sera pas une raison pour ne pas tenir compte des autres versions que l'antiquité chrétienne a estimées et employées et surtout des manuscrits primitifs. Quant à l'ensemble, il est vrai, les leçons de la Vulgate reproduisent fidèlement la pensée exprimée dans l'hébreu et dans le grec ; toutefois, si le latin offre quelque part un sens équivoque, une expression moins correcte, il sera utile, sur le conseil de saint Augustin, de recourir à l'un des textes rédigés dans une langue plus ancienne (29). Pour comprendre ce que ce discernement a de délicat, il faut se rappeler que le devoir du commentateur est non pas d'exprimer une opinion personnelle, mais de rendre la pensée de l'auteur qu'il interprète (30)". Quand on a mis tous ses soins, là où il est nécessaire, à éclaircir le texte, on peut rechercher et expliquer la pensée qui s'y cache. Un premier conseil à suivre, c'est d'observer avec un soin d'autant plus vigilant les règles d'interprétation considérées comme les plus sûres, que l'attaque des adversaires est plus vigoureuse et plus menaçante. C'est pour cela qu'à l'analyse du sens des mots, de la liaison et de la suite des idées, du parallélisme des passages, etc., il serait bon d'ajouter le secours extérieur de la science profane. On évitera pourtant d'accorder plus de temps ou d'étude à ces questions étrangères qu'à l'intelligence même des saints Livres : une trop grande dispersion des connaissances serait plus nuisible qu'utile à l'esprit des jeunes gens.

Cela fait, on pourra en toute sécurité se servir de la Sainte Ecriture dans les matières théologiques. Dans ce genre d'études, il est bon de remarquer qu'aux difficultés déjà nombreuses que présente d'ordinaire l'intelligence des livres anciens, s'ajoutent des difficultés spéciales aux Livres sacres. Là e. effet, les paroles dont l'Esprit-Saint est l'auteur recouvrent une foule d'objets qui dépassent la portée de la raison humaine, à savoir les mystères divins et tout ce qui s'y rattache ; souvent la pensée est si haute ou si mystérieuse que ni le sens littéral ne suffit à l'exprimer, ni les lois ordinaires de l'herméneutique à la découvrir. Aussi le sens littéral appelle-t-il à son secours d'autres sens qui servent soit à éclairer la doctrine, soit à fortifier les préceptes moraux.

Il faut reconnaître qu'il règne dans les saints Livres une sorte d'obscurité, et qu'on ne peut s'y engager sans guide (31). Dieu a voulu ainsi (c'est une pensée fréquente des saints Pères), nous les faire approfondir avec plus de goût et d'ardeur et, grâce à ces efforts, en graver plus profondément les enseignements dans nos esprits et dans nos cœurs. Il a voulu surtout nous faire comprendre qu'il a remis les Ecritures aux mains de l'Eglise, et que Nous devons recevoir d'elle, pour la lecture et l'interprétation de la parole divine, une direction et un enseignement infaillibles. Où sont les dons et les promesses de Dieu, là est la source où il faut

(29) *De doct. chr.* III. 4.

(30) S. Hier. ad Pammach.

(31) S. Hier. ad Paulin. *de studio Script. cr.* III, 4.

puiser la vérité ; si l'on veut une exposition sûre des Ecritures, il faut la demander à ceux en qui se perpétue la succession apostolique ; tel était déjà l'avis de saint Irénée (32), tel est celui de tous les autres Pères. Le Concile du Vatican l'a adopté, quand, renouvelant le décret du concile de Trente sur l'interprétation de la parole divine écrite, il déclara que *“ sa pensée était que dans les choses de la foi et des mœurs se rapportant à l'édification de la doctrine chrétienne, on doit tenir pour le vrai sens de la Sainte Ecriture, celui qu'a tenu et que tient notre sainte Mère l'Eglise à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des Ecritures ; et que par conséquent il n'est permis à personne d'interpréter l'Ecriture Sainte contrairement à ce sens ou au sentiment unanime des Pères ”* (33).

Cette loi pleine de sagesse, loin de retarder ou d'empêcher les recherches de la science biblique, la préserve plutôt de l'erreur, et l'aide beaucoup à faire de vrais progrès. Car tout docteur privé a devant lui un vaste champ où, s'avancant en toute sûreté, il peut se distinguer et servir l'Eglise par son talent d'interprète. Le sens de plusieurs passages des divines Ecritures n'est pas encore certain et défini ; il se peut que, par un dessein miséricordieux de la Providence, les recherches des savants fassent mûrir les questions que tranchera plus tard le jugement de l'Eglise. Quant aux passages déjà définis, le docteur privé peut encore se rendre utile, en rendant plus claire l'exposition qui s'en fait au vulgaire, plus profonde celle que réclament les érudits, plus décisive l'apologie qui doit les venger des attaques de l'impunité. Que l'interprète catholique regarde donc comme un devoir sacré et qu'il ait à cœur de se conformer à l'interprétation traditionnelle des textes, dont le sens authentique a été défini par les écrivains sacrés, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, comme on le voit en plusieurs endroits du Nouveau Testament, ou par l'Eglise avec l'assistance du même Esprit, tantôt sous la forme d'un jugement solennel, tantôt par son enseignement ordinaire et universel (34), et qu'il se serve des ressources de son érudition pour montrer que cette interprétation traditionnelle est la seule qu'autorisent les lois d'une saine herméneutique.

Dans les autres endroits, il faut suivre les analogies de la foi, et employer, comme règle suprême, la doctrine catholique, telle qu'on tient de l'autorité de l'Eglise. En effet, Dieu étant à la fois l'auteur des Livres saints et la doctrine déposée dans l'Eglise, il est tout à fait impossible de tirer de ceux-là, par une interprétation légitime, un sens qui soit en quelque manière en opposition avec celle-ci. Il s'ensuit que on doit rejeter, comme fausse et non venue, toute interprétation qui impliquerait quelque contradiction entre les auteurs inspirés, ou qui serait en opposition avec la doctrine de l'Eglise.

(32) C. hær. iv, 26, 5.

(33) Sess III, cap. II, de revel. : ref. Conc. Trid. ss, iv, décr. de edit. et usu sac. libror.

(34) Conc. Vat. sess. III, cap. III, de fide.

C'est pourquoi celui qui enseigne cette science doit avoir aussi le mérite de posséder à fond l'ensemble de la théologie; et les commentaires des saints Pères, des docteurs et des meilleurs interprètes doivent lui être familiers. C'est ce que nous répète souvent saint Jérôme (35), ce sur quoi insiste particulièrement saint Augustin, qui se plaint à juste titre, dans les termes suivants: "Si toutes les sciences, et jusqu'à celles qui ont le moins de valeur et offrent le moins de difficultés, ont besoin, pour être bien saisies, d'un professeur ou d'un maître, peut-on imaginer une conduite plus téméraire et plus orgueilleuse, que de vouloir comprendre en dehors de leurs interprètes les livres qui traitent des divins mystères (36)? Tels furent aussi le sentiment et la pratique des autres Pères, qui, pour arriver à l'intelligence des divines Ecritures, s'en rapportèrent non à leur propre manière de voir, mais aux écrits et à l'autorité de leurs prédécesseurs dans la foi, qui eux-mêmes tenaient très certainement de la tradition apostolique leur règle d'interprétation (37).

Et maintenant, tous les saints Pères, qui, "après les Apôtres, ont planté, arrosé, bâti, conduit et nourri le troupeau de Dieu, procurant ainsi l'accroissement de la sainte Eglise" (36), jouissent d'une autorité souveraine, chaque fois qu'ils s'accordent tous à expliquer de la même manière quelque passage biblique, comme se rapportant à la doctrine sur la foi ou les mœurs: en effet, de leur consentement unanime, il résulte clairement que ce point a été enseigné par les Apôtres selon la foi catholique. Mais il faut encore faire grand cas de l'opinion des Pères, alors même que, sur ces matières, ils parlent comme des docteurs privés. Et en effet, non seulement ils sont recommandables par leur science de la doctrine révélée et par la connaissance d'une foule de choses très utiles à l'intelligence des livres apostoliques; mais encore Dieu a donné abondamment l'assistance de sa lumière à ces hommes non moins remarquables par la sainteté de leur vie que par leur amour de la vérité. Aussi, l'interprète reconnaîtra qu'il lui appartient de marcher respectueusement sur leurs travaux avec un choix intelligent.

Qu'il ne pense point pour cela qu'il lui est interdit de pousser plus loin, selon le besoin, les recherches et l'exposition, pourvu qu'il se conforme religieusement à cette règle si sage de saint Augustin, à savoir: qu'on ne doit s'éloigner du sens littéral, et qui se présente naturellement à l'esprit, qu'autant que la raison empêche de le conserver, ou que la nécessité oblige de l'abandonner (39). Ce précepte, il faut s'y tenir d'autant plus fermement qu'à une époque où règnent à un tel point la passion des nouveautés et la licence des opinions, on court de plus grands risques de

(35) *Ibid.* 6, 7.

(36) Ad. Honorat. *de utilit. cred.* xvii, 35.

(37) Rufin. *Hist. Eccl.* ii, 9.

(38) S. Aug. c. Julian, ii, 10, 37.

(39) *De Gen. ad litt.* i, viii, c. 7, 13.

faire fausse route. L'interprète se gardera bien aussi de négliger les applications allégoriques ou autres que les Pères ont faites de l'Écriture, surtout lorsque ces interprétations découlent du sens littéral, et qu'elles s'appuient sur de nombreuses autorités. Car c'est là un mode d'interprétation que l'Église a reçu des Apôtres et qu'elle-même encourage par son exemple notamment dans sa liturgie ; non pas que la pensée des Pères ait été de chercher là une démonstration directe et suffisante des dogmes de la foi ; mais l'expérience leur avait appris que cette méthode était admirablement propre à nourrir la piété et à fortifier la vertu.

Les autres interprètes catholiques ont sans doute moins d'autorité ; toutefois comme les études bibliques ont fait dans l'Église des progrès continus, il faut aussi rendre l'honneur qui leur est dû aux commentateurs à qui l'on peut emprunter dans l'occasion plus d'un argument pour réfuter les adversaires et résoudre les difficultés. Mais c'est un excès blâmable d'ignorer ou de mépriser les remarquables travaux que nos interprètes nous ont laissés en grand nombre, de leur préférer les livres des hétérodoxes, pour leur demander, au grand péril de la saine doctrine et au détriement de la foi, l'explication des passages sur lesquels les catholiques ont depuis longtemps et avec tant de fruit exercé leur génie et leurs forces. Il est vrai, les travaux des hétérodoxes, mis à profit avec prudence, peuvent parfois venir au secours de l'interprète catholique, toutefois celui-ci ne doit point oublier ce que nous attestent si souvent les anciens (40), à savoir que le vrai sens des lettres sacrées ne se trouve nulle part en dehors de l'Église et que ceux-là ne peuvent le transmettre qui, privés de la vraie foi, ne vont pas jusqu'à la moelle de l'Écriture, mais se bornent à en ronger l'écorce (41).

Ce qui est surtout désirable et nécessaire, c'est que ce commerce des divines Écritures fasse sentir son influence sur toutes les études théologiques et devienne l'âme de la science sacrée. C'est sans doute ce que de tout temps les Pères et les plus illustres théologiens ont enseigné et pratiqué. Car, s'il s'agit des vérités qui sont l'objet de la foi ou qui en découlent, c'est par les divines Écritures surtout qu'ils les ont prouvées ou établies ; et c'est encore à la Bible en même temps qu'à la tradition divine, qu'ils ont demandé la réfutation des nouveautés hérétiques, la vraie notion, l'intelligence et le lien des dogmes catholiques. Et ceci ne paraîtra extraordinaire à personne, si l'on veut bien penser que parmi les sources de la Révélation une place si éminente est due aux livres divins, qu'à moins de les étudier et de les manier sans cesse, il est impossible de donner à l'exposition théologique l'ampleur et la sûreté désirables.

Sans doute c'est avec raison qu'on exerce la jeunesse des académies et des écoles à acquérir l'intelligence et la science du

(40) Cfr. Clem. Alex. *Strom.* vii, 16 ; Orig. *de princ.* iv, 8 ; in *Levit. hom.*, 4, 8 ; Tertull. *de præs.* 15, 167q. ; S. Hilar. Pict. in *Matth.* 13. 1.

(41) S. Greg. M. *Moral.* xx, 9 (al. 11).

dogme en déduisant des vérités de foi d'autres vérités qui y sont contenues et à y employer la force du raisonnement suivant les règles d'une bonne et saine philosophie; cependant un grave et savant théologien ne doit nullement laisser de côté les démonstrations dogmatiques tirées de l'autorité de la Bible: " Elle ne reçoit pas, en effet (la théologie), ses principes des autres sciences, mais de Dieu, d'une façon immédiate, par la révélation. Et pour cette raison les autres sciences ne lui sont pas supérieures, mais inférieures; elle reçoit leurs services, comme d'autant de servantes. " Cette façon d'enseigner la science sacrée a pour maître et pour garant le plus grand des théologiens, saint Thomas d'Aquin (42), celui-ci, en outre, a su tirer de ce caractère bien établi de la théologie chrétienne l'indication de la méthode qui peut servir au théologien pour défendre ses principes quand on les attaque. " Si, dans la discussion, l'adversaire admet quelque point établi par la révélation divine, nous partirons de là pour argumenter. C'est ainsi que nous nous appuyons sur les Ecritures pour combattre les hérétiques et sur un dogme accepté pour confondre ceux qui en nient un autre. Mais si l'adversaire refuse d'admettre toute révélation, il ne reste aucun moyen de lui démontrer par des raisonnements les articles de foi, il faut alors se borner à résoudre les objections qu'il élève (43).

Il est donc nécessaire de veiller à ce que les jeunes gens qui abordent les études bibliques y soient bien préparés, afin qu'ils ne trompent pas les espérances légitimes fondées sur eux, et, ce qui serait plus mauvais encore, qu'ils ne tombent pas dans l'erreur, séduits par les sophismes et l'apparente érudition des rationalistes. Or, ils seront parfaitement armés, si, comme Nous l'avons indiqué et recommandé, ils ont étudié soigneusement la philosophie et la théologie, en prenant saint Thomas pour guide. Ils s'avanceront ainsi d'un pas sûr et dans la science biblique et dans la théologie positive, et y feront d'heureux progrès.

Lorsque, par une interprétation sainte et habile des Livres Saints, on a démontré, développé et éclairci la doctrine catholique, on a fait beaucoup; il est un autre travail pourtant, et non moins important que difficile, c'est d'établir solidement l'autorité de ces Livres eux-mêmes. Ce résultat ne pourra être assuré dans sa plénitude et son universalité que par l'enseignement vivant et infaillible de l'Eglise: " C'est l'Eglise, en effet, qui par elle-même, à cause de sa miraculeuse propagation, de son éminente sainteté, de son inépuisable fécondité en tous biens, de son unité, de son indestructible stabilité, présente un perpétuel motif de crédibilité et une preuve irréfutable de sa mission divine (44). " Mais parce que l'autorité divine et infaillible de l'Eglise repose elle-même sur l'Ecriture Sainte, il faut avant tout établir la valeur historique de celle-ci. Par ces livres, témoins très sûrs de l'antiquité, on pourra ainsi

(42) *Snm, theol.* p. 1, q. 1, a. 5 ad 2.

(43) *Ibid.* a. 8.

(44) *Conc. Vat. sess. III, c. III, de fide.*

mettre hors de doute la divinité du Christ, la mission, l'institution de la hiérarchie dans l'Eglise, et la primauté conférée à Pierre et à ses successeurs. Il sera très utile pour y réussir qu'un nombre assez grand d'ouvriers appartenant à la hiérarchie sacrée abordent ensemble cette tâche avec une préparation spéciale ; ou les verra alors repousser sur ce point particulier les attaques de l'ennemi ; ils revêtiront avant tout pour le combat l'armure divine que recommande l'Apôtre (45), mais les nouvelles armes et la nouvelle tactique de l'ennemi ne les surprendront pas. Saint Jean Chrysostôme en fait un devoir aux prêtres. " Nous devons apporter un très grand zèle pour que la parole du Christ habite en nous, abondamment ; nous devons être aptes en effet à soutenir des combats de plus d'un genre ; la lutte change, et les adversaires attaquent sur tous les points ; ils ne se servent pas tous des mêmes armes, et ne nous combattent pas d'une seule manière (46) "

Aussi est-il nécessaire que celui qui doit lutter avec tous connaisse les stratagèmes et les artifices de tous, qu'il se serve également de la flèche et de la fronde, qu'il soit à la fois tribun et centurion, général et simple soldat, cavalier et fantassin, qu'il connaisse la tactique navale aussi bien que la guerre de siège : car s'il est étranger à quelque partie de l'art militaire, s'il se néglige sur un point, ce sera par ce côté que le diable fera entrer ses suppôts dans la bergerie, afin de la dévaster (47). Nombreux sont les artifices et les ruses de l'ennemi sur cette partie du champ de bataille, Nous l'avons dit en passant, plus haut. Quels sont les moyens de défense ? Nous allons maintenant les indiquer. Le premier consiste dans l'étude des anciennes langues orientales et aussi dans ce qu'on appelle la critique. Cette double connaissance, qu'aujourd'hui on estime si fort, le clergé doit la posséder, à un degré plus ou moins élevé, selon les lieux et les personnes. De cette manière, il pourra mieux soutenir son honneur et remplir son ministère, car *il doit se faire tout à tous* (48), et être toujours prêt à répondre à tous *ceux qui lui demandent compte des espérances qui sont en lui* (49). Aussi pour les professeurs d'Écriture Sainte, c'est une nécessité, et pour les théologiens, une convenance de posséder les langues dans lesquelles les hagiographes ont primitivement écrit les livres canoniques. Il serait aussi à désirer qu'elles fussent cultivées par les élèves ecclésiastiques, en particulier par ceux qui dans les académies aspirent aux grades théologiques.

De plus, il faut tâcher que dans toutes les Universités, ce qui heureusement s'est déjà fait dans plusieurs, on établisse des chaires pour les autres idiomes antiques en particulier pour les langues sémitiques et pour les sciences propres à ces langues, dans l'intérêt

(45) Eph. vi, 13, *seqq.*

(46) *Cfr.* Col. iii. 16

(47) *De sacerdot.* xiv. 4.

(38) I. Cor. ix. 22.

(49) I. Ptr. iii. 15.

de ceux qui se destinent à professer les saintes Lettres. Pour la même raison, ces hommes doivent être plus savants et plus exercés que les autres dans l'art de la *vraie* critique. Car c'est au détriment de la vérité et de la religion, qu'on a inventé une méthode qu'on décore du nom de critique supérieure. D'après cette méthode, pour juger de l'origine, de l'intégrité et de l'autorité de n'importe quel livre, on doit avoir recours uniquement aux preuves intrinsèques, comme on les appelle. Au contraire, il est clair que dans les questions historiques, telles que l'origine et la conservation des livres, les preuves fournies par l'histoire ont plus de force que toutes les autres : aussi doit-on les rechercher et les examiner avec le plus grand soin. Les preuves intrinsèques, le plus souvent, n'ont pas assez de poids pour qu'on puisse les invoquer dans la cause elle-même, si ce n'est pour ajouter à la confirmation.

Et agissant autrement, on rencontrerait de graves inconvénients. Ce serait encourager les ennemis de la religion à attaquer et à détruire l'authenticité de nos saints Livres. Car ce genre tant prôné de critique supérieure aboutit à ceci : que chacun dans ses interprétations en viendrait à suivre son propre goût et ses opinions faites d'avance. De cette manière la lumière désirée ne se fera pas sur les Ecritures, la vraie science ne gagnera rien ; mais l'erreur se trahira par cet effet qui la caractérise : la diversité des opinions et les contradictions incessantes dont les chefs de cette méthode nouvelle nous offrent déjà le spectacle. Et parce que ceux-ci sont pour la plupart imbus des principes d'une fausse philosophie et de l'esprit rationaliste, ils ne craindront pas d'élaguer des saints Livres les prophéties, les miracles et tout ce qui dépasse l'ordre naturel. En second lieu il faut combattre ceux qui, abusant de la connaissance qu'ils ont des sciences naturelles, s'attachent à tous les pas des auteurs sacrés pour montrer leur ignorance sur ces matières et dénigrer les Ecritures elles-mêmes. Ces accusations, ayant pour objet des choses sensibles, deviennent surtout dangereuses lorsqu'elles arrivent à la connaissance du vulgaire et surtout de la jeunesse qui s'adonne à l'étude des lettres. Celle-ci, en effet, une fois qu'elle aura perdu le respect de la révélation divine sur un point, refusera facilement de lui prêter foi sur tous les autres. Or, il est bien certain que, si les sciences naturelles peuvent servir à manifester la gloire du Créateur, empreinte dans la création, pourvu qu'elles soient convenablement expliquées, elles peuvent tout aussi bien détruire les principes de la saine philosophie et corrompre les mœurs, si elles sont présentées d'une façon perfide aux jeunes intelligences. C'est pourquoi la connaissance des sciences naturelles sera pour le professeur d'écriture Sainte d'un puissant secours. Par là il pourra plus facilement découvrir et combattre les attaques qui, de ce côté, aussi sont dirigées contre les saints Livres.

Il ne saurait assurément exister de désaccord entre théologiens et savants si les uns et les autres se renfermaient dans leurs limites respectives, si, suivant le conseil de saint Augustin, ils n'avancent rien sans preuves et ne donnaient pas pour certain ce qui

ne l'est pas (50). Toutefois, s'il arrive un conflit, voici, d'après le même docteur, la règle générale que doit suivre le théologien : " Toutes les fois que les savants ont appuyé leurs assertions sur de solides preuves, montrons qu'elles ne sont pas en contradiction avec l'enseignement de nos saints Livres ; au contraire les savants affirment-ils que telle découverte contredit la Bible, c'est-à-dire la doctrine catholique, montrons si nous le pouvons que cette découverte est fautive ; en tout cas et en attendant la preuve, tenons la découverte pour fautive ; n'hésitons pas " (51). Cette règle est très juste. En effet, il faut d'abord considérer que les écrivains sacrés ou plutôt l'Esprit-Saint parlant par leur bouche (52) n'ont pas voulu nous révéler la nature intime du monde visible, dont la connaissance ne sert de rien pour le salut.

C'est pourquoi ces écrivains n'ont pas prétendu étudier directement les phénomènes naturels ; mais quelquefois ils en parlent ou les décrivent accidentellement. Et alors ils adoptent la manière de parler usitée de leur temps dans la conversation ordinaire, langage dont les plus grands savants se servent encore de nos jours dans la vie commune. Or dans la conversation on désigne les choses comme elles apparaissent aux sens ; de même les écrivains sacrés s'en sont rapportés aux apparences (53) : c'est le Docteur Angélique qui nous en avertit. Dieu, parlant aux hommes, s'est conformé à leur manière d'entendre et de désigner les choses. D'ailleurs si l'on doit défendre énergiquement l'Écriture Sainte, il ne s'ensuit pas qu'il faille soutenir toutes les opinions émises par chacun des Pères et des exégètes postérieurs. Ces hommes ont subi l'influence des opinions qui avaient cours de leur temps : en expliquant les passages des Saintes Écritures qui font allusion aux choses naturelles, ils ont pu mêler à la vérité des jugements qu'on n'accepterait pas aujourd'hui. Aussi faut-il soigneusement mettre à part dans leurs interprétations les points qu'ils donnent réellement comme touchant à la foi ou comme étroitement unis à elle, ainsi que les vérités qu'ils présentent d'un consentement unanime ; car, sur tout ce qui n'appartient pas au domaine de la foi, les saints ont eu le droit, comme nous l'avons, d'émettre différents avis. C'est la pensée de saint Thomas (54), qui fait ailleurs cette si sage réflexion : " Je crois plus prudent, à l'égard des doctrines qui sont communément admises par les philosophes et ne sont pas contraires à nos croyances, d'éviter tout ensemble et de les affirmer comme des dogmes de foi (bien que ceux-ci quelquefois soient présentés sous le patronage des philosophes) et de ne pas les rejeter comme étant en contradiction avec la foi, pour ne pas fournir aux savants l'occasion de mépriser la doctrine " (55). Aussi, quoique l'interprète

(50) *In Gen. op. imperf.* ix, 30.

(51) *De Gen. ad litt.* I, 21, 41.

(52) *S. Aug. ib.* II, 9, 20.

(53) *Summa theol.* p, i, q. LXX, a. I. ad 3.

(54) *In Sent.* II, dist. II, q. I, a. 3.

(55) *Opusc.* x.

doive montrer que les faits établis sur des preuves solides par les observateurs de la nature, ne sont pas en opposition avec l'Écriture bien comprise, il doit cependant se garder d'oublier que d'autres faits, d'abord présentés comme certains, ont été ensuite mis en doute et rejetés. Que si les auteurs des traités de physique franchissent les limites de leur science et font invasion dans le domaine de la philosophie avec de fausses données, le théologien exégète doit renvoyer au philosophe le soin de les réfuter.

On pourra dès lors appliquer ces principes aux sciences voisines, surtout à l'histoire : car il faut déplorer que nombre de ceux qui, au prix de grandes fatigues, interrogent les monuments de l'antiquité, les mœurs et les institutions des peuples et autres documents de même espèce et qui les publient, aient trop souvent le parti pris de surprendre l'Écriture en flagrant délit d'erreur, pour en venir à ébranler de toutes parts et à infirmer son autorité.

C'est aussi la manière d'agir de quelques auteurs, dont l'esprit pêche par excès de défiance et par défaut d'impartialité : ils accordent un tel crédit aux ouvrages profanes et aux monuments de l'histoire ancienne qu'ils n'admettent même pas le soupçon d'erreur ; au contraire lorsqu'il s'agit des Livres sacrés, il leur suffit d'y apercevoir une prétendue apparence d'erreur—sur laquelle ils ne discutent même pas—pour se décider, sans y regarder de plus près à refuser à nos saints Livres une confiance au moins égale. Certes, il a pu échapper aux copistes des fautes plus ou moins lourdes dans la transcription des manuscrits : mais il ne faut admettre cette conclusion qu'après mûr examen et seulement pour les passages à l'égard desquels l'erreur est prouvée. Il peut se faire aussi que le véritable sens d'un passage reste douteux. C'est alors que pour l'élucider les règles les plus sûres de l'interprétation seront d'un grand secours, mais il ne sera jamais permis ou de restreindre l'inspiration à certaines parties seulement de la Sainte Écriture ou d'accorder que l'écrivain sacré se soit trompé.

On ne peut pas non plus tolérer la manière d'agir de ceux qui se tirent de ces difficultés, en n'hésitant pas à supposer que l'inspiration divine ne s'applique qu'aux objets intéressant la foi et les mœurs, et à rien au-delà, parce qu'ils pensent faussement que lorsqu'il s'agit de la vérité des doctrines, il ne faut pas tant chercher ce que Dieu a dit que la raison pour laquelle il l'a dit. Car tous les livres, et ces livres tout entiers, que l'Église regarde comme sacrés et canoniques, ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit. Or, bien loin qu'aucune erreur soit compatible avec l'inspiration divine, celle-ci par elle-même exclut toute erreur, et cela aussi nécessairement qu'il est nécessaire que Dieu, Vérité suprême, soit incapable d'enseigner l'erreur. C'est là la croyance ancienne et constante de l'Église, croyance définie dans les Conciles de Florence et de Trente, confirmée et plus expressément déclarée dans le Concile du Vatican qui affirme d'une manière absolue que *« les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament avec toutes leurs parties, tels qu'ils ont été reconnus par le Concile de Trente et qui font partie de l'ancienne Vulgate latine, doivent être regardés*

comme sacrés et canoniques. Et l'Eglise les reçoit pour sacrés et canoniques non pas en ce sens que, composés par le génie humain, ils ont ensuite reçu son approbation ; ni même seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans aucune erreur ; mais parce qu'ils ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit et ont ainsi Dieu même pour auteur (56).

Aussi ne sert-il de rien de dire que le Saint-Esprit s'est servi des hommes comme d'instruments pour écrire et que quelque erreur a pu échapper non à l'auteur principal, mais aux écrivains inspirés. Car l'Esprit-Saint a tellement poussé et excité ces hommes à écrire, il les a de telle sorte assistés d'une grâce surnaturelle quand ils écrivaient, qu'ils ont conçu exactement, voulu exposer fidèlement et exprimé avec une infaillible justesse tout ce que Dieu voulait leur faire dire et seulement cela. Sans quoi, il ne serait pas lui-même l'auteur de toute l'Écriture. Telle est la doctrine que les Pères ont toujours tenue pour certaine : "C'est pour quoi, dit saint Augustin, on ne peut dire que le Saint-Esprit n'a pas écrit lui-même quand ceux-là écrivirent ce qu'il leur a montré et suggéré. Les membres écrivaient ce que la tête leur dictait (57)". Saint Grégoire le Grand dit également : "Il est bien inutile de chercher quel est l'auteur de ces livres, puisque nous devons croire que c'est le Saint-Esprit. Celui-là donc a écrit qui a dicté ce qu'il fallait écrire. Celui-là a écrit qui fut l'inspirateur de l'œuvre (58).

Il s'ensuit que ceux qui pensent que dans les endroits authentiques des Livres saints il peut se trouver quelque chose de faux, ou bien renversent la notion catholique de l'inspiration divine, ou bien font Dieu lui-même auteur de l'erreur. Aussi, tous les Saints Pères et les docteurs ont-ils été tellement persuadés que les saintes Lettres, telles qu'elles sont présentées par les auteurs sacrés, sont absolument exemptes de toute erreur, qu'en présence des nombreux passages (les mêmes ou à peu près qu'on nous objecte aujourd'hui au nom de la science moderne), où semble se rencontrer quelque contradiction ou quelque divergence, ils ont multiplié leurs efforts avec autant de sagacité que de piété pour les mettre d'accord et les concilier entre eux. Ils professaient ainsi avec unanimité que les saints Livres, dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, sont également l'œuvre de l'inspiration divine, et que Dieu lui-même parlant par la bouche des auteurs inspirés, n'a pu absolument rien énoncer qui s'écartât de la vérité. Telle doit être la portée universelle de ces paroles que saint Augustin écrit à saint Jérôme : "Je dois en effet l'avouer à ton affection, entre tous les livres j'ai voué à ceux là seuls qui font partie de l'Écriture et sont appelés canoniques, un tel respect, une telle vénération, que c'est pour moi une ferme croyance qu'aucun de leurs auteurs n'a pu se tromper en quoique ce soit. Et si par hasard je rencontrais dans les saintes Lettres quelque chose qui parût contraire à la vérité,

(56) Sess. III, c. II. de revel.

(57) De consensu Evangel. 1. 1, et 35.

(58) Praef. in Job, n. 2.

je n'hésiterais pas à conclure, ou bien que le texte est défectueux, ou bien que le traducteur n'a pas saisi le sens, ou enfin que moi-même je ne l'ai nullement compris (59)".

Mais l'application pleine et parfaite de toutes ces sciences difficiles à la défense de la sainteté de la Bible est une œuvre qui dépasse de beaucoup ce que l'on peut raisonnablement attendre de l'activité exclusive des commentateurs et des théologiens. Il est bien à désirer que vers ce but conspirent aussi tous les efforts des catholiques dont le nom a acquis quelque autorité dans les sciences profanes. Certes, pas plus de nos jours qu'à aucune époque du passé, cet ornement de leur génie ne fait, grâce à Dieu, défaut à l'Eglise : plaise au Ciel de l'accroître encore pour mieux défendre notre foi ! Rien, en effet, ne Nous semble plus nécessaire : il faut que la société voie ses défenseurs l'emporter en nombre et en valeur sur ses adversaires ; et rien au monde n'est mieux de nature à inspirer au vulgaire le respect de la vérité, que de la voir professer hardiment par ceux qui excellent dans quelque branche illustre des sciences. Bien plus : la haine même de nos ennemis cèdera facilement, ou, du moins, leur insolence n'osera pas représenter la foi comme ennemie de la science quand ils verront des hommes illustrés par toutes les gloires scientifiques apporter à cette foi l'hommage souverain de leur respect.

Puisque tels sont les avantages que peuvent apporter à la religion ceux à qui la divine Bonté a accordé, avec la grâce de la foi catholique, les dons heureux de l'esprit, que chacun, dans ce mouvement si ardent des sciences touchant de quelque façon aux Ecritures, se choisisse un genre d'études qui lui convienne et dans lequel, une fois passé maître, il puisse, non sans gloire, repousser les traits que la science ennemie dirige contre elles.

Et ici, il Nous est doux de louer, comme il le mérite, le dessein de certains catholiques, qui, pour fournir aux savants les moyens de poursuivre et de faire avancer, avec tous les secours qu'elles réclament, ce genre d'études, s'unissent en sociétés pour appliquer à cette fin leurs libéralités pécuniaires. On ne saurait, certes, trouver pour la richesse un emploi meilleur et plus en rapport avec les circonstances. Moins, en effet, les catholiques peuvent compter, pour leurs études, sur les secours officiels, plus il convient que la générosité privée se montre prompte et abondante ; c'est ainsi que ceux qui ont reçu de Dieu les biens de la fortune pourront les faire servir à protéger le trésor de la révélation même.

Mais pour que ces travaux profitent véritablement aux études bibliques, que les savants s'appuient, en les considérant comme des principes, sur les doctrines que Nous avons exposées plus haut ; qu'ils soient fidèles à tenir que Dieu, qui a créé et qui gouverne toutes choses, est aussi l'auteur des Ecritures, et partant qu'aucune découverte, ni dans la nature, ni dans les monuments de l'histoire, ne peut vraiment contredire les Ecritures. Que si

(59) *Ep. LXXXII, 1, et cribrius alibi.*

quelque contradiction de ce genre nous semble apparaître, écartons-la avec soin soit en demandant au sage jugement des théologiens et des interprètes le sens le plus vrai ou le plus vraisemblable du passage en question, soit en soumettant à un examen plus attentif la valeur des arguments qu'on oppose à l'encontre. Et il ne faudrait pas s'arrêter, lors même que les contrariétés apparentes persisteraient : comme le vrai ne peut jamais être opposé au vrai, que l'on tienne pour certain que l'erreur a dû s'introduire, soit dans l'interprétation du texte sacré, soit dans quelque autre partie de la discussion : et si, ni d'un côté ni de l'autre, cela ne peut encore assez se constater, il faut en attendant, suspendre son jugement.

Combien d'objections, en effet, dont les divers ordres de sciences ont fait longtemps grand bruit contre les Ecritures, et qui reconnues sans valeur, sont aujourd'hui tombées dans l'oubli ! De même, au sujet de certains passages des Ecritures (qui ne touchaient pas directement, il est vrai, à la règle de la foi et des mœurs), combien d'interprétations que l'on proposait, et qu'un examen plus attentif a dû réformer dans la suite ! Le temps, en effet, emporte les erreurs de l'opinion : mais *la vérité demeure et se fortifie éternellement* (60). Personne ne peut avoir la prétention de comprendre parfaitement un livre, dans lequel saint Augustin (61) lui-même avoue qu'il ignorait beaucoup plus de choses qu'il n'en savait : c'est pourquoi s'il se présente des difficultés que l'on ne peut résoudre, que chacun s'approprie le sage procédé du même docteur : " Mieux vaut se courber sous des signes, utiles toujours lors même qu'on les ignore, que de s'exposer, par des interprétations inutiles, à embarrasser dans les filets de l'erreur une tête affranchie du joug de la servitude (62). "

Qu'ils suivent avec un respect loyal Nos conseils et Nos recommandations, ceux qui s'occupent de ces sciences subsidiaires ; qu'ils s'efforcent, dans leurs écrits et leur enseignement, d'employer les résultats de leurs études à réfuter les ennemis de la vérité et à empêcher chez les jeunes gens la perte de la foi : ils pourront alors se féliciter d'avoir dignement mis leur travail au service des saintes Lettres et d'avoir apporté à la religion catholique le secours que l'Eglise est en droit d'attendre de la piété et de la science de ses enfants.

Tels sont, Vénérables Frères, les avis et les règles que Nous avons cru devoir, selon les besoins du moment, vous donner, avec l'aide de Dieu, sur l'étude de l'Ecriture Sainte. A vous maintenant de veiller à ce qu'elles soient gardées et observées avec le respect qui

(60) III. Esdr. 4. 38.

(61) Ad Januar. ep. LV. 21.

(62) De doct. chr., III. 9. 18.

leur est dû : ce sera le moyen de faire briller avec plus d'éclat la reconnaissance que nous devons à Dieu pour cette communication faite au genre humain des oracles de sa sagesse ; le moyen aussi d'en retirer plus abondamment les avantages tant souhaités, surtout pour la formation de cette jeunesse lévitique, qui est l'objet si cher de Notre sollicitude et l'espérance de l'Eglise. Avec un zèle plein d'empressement, employez votre autorité et vos exhortations à ce que dans les séminaires et dans les académies soumises à votre juridiction, ces études se maintiennent justement en honneur et soient toujours florissantes. Qu'elles fleurissent dans une heureuse intégrité, sous la direction de l'Eglise, et en se conformant aux salutaires leçons et exemples des Saints Pères et aux louables pratiques des anciens ; et qu'enfin le cours des temps leur donne des développements qui servent véritablement à la défense et à la gloire de la vérité catholique, établie de Dieu pour perpétuer le salut des peuples.

Quant aux élèves et aux ministres de l'Eglise, Nous les avertissons tous, dans Notre affection paternelle, de n'aborder jamais les saintes Lettres qu'avec un sentiment profond de respect et de piété ; car il est absolument impossible que l'intelligence s'en révèle à eux d'une façon salutaire, comme il en est besoin, s'ils ne sont fidèles à écarler l'arrogance de la sagesse *terrestre* et à exciter saintement en eux l'amour de la sagesse *qui vient d'en haut*. Une fois que, se mettant à son école, l'âme en a reçu la lumière et la force, elle en acquiert une merveilleuse faculté pour discerner et éviter les artifices de la science humaine, pour recueillir les fruits qui sont vraiment solides et les rapporter. C'est par là surtout que l'âme enflammée d'ardeur et sous l'impression toujours plus forte de l'amour divin, dirigera son élan vers les avantages de la vertu : *Bienheureux ceux qui scrutent ses témoignages, c'est de tout leur cœur qu'ils vont à sa recherche* (63).

Et maintenant, Nous Nous appuyons sur l'espérance du secours d'en haut et plein de confiance en votre zèle pastoral, c'est avec toute Notre affection que, comme gage des récompenses célestes et comme témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons, dans le Seigneur, à vous tous, et à tout le clergé et le peuple confiés à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 novembre de l'année MDCCCXCIII, de Notre Pontificat la seizième.

LÉON XIII, PAPE.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

COMMUNAUTÉS.—BIENS

QUESTION.—Les communautés religieuses ont-elles, dans la province de Québec, le droit de posséder des biens indéfiniment comme l'ont les particuliers ?

Un prêtre.

RÉPONSE.—Le droit de posséder des biens est un droit qui n'a généralement aucun limite. Ainsi on voit des fortunes colossales à côté de la plus extrême pauvreté. L'état n'intervient pas dans cette matière. Il y a cependant une exception à cette règle et les communautés religieuses et certaines autres corporations sont les victimes de cette exception. La législation particulière à chaque corps ou communauté limite généralement son droit de posséder et elle fixe même la valeur en totalité des biens qu'elles pourront acquérir et un montant de revenus qui ne pourra pas être dépassé. Ces restrictions sont arbitraires et les motifs qui les font établir sont généralement faux et injustes.

COUR DU RECORDER

Montréal 5 janvier 1894.

Présent : M. le recorder de Montigny

CALIXTE LEBŒUF,

vs.

LA COMPAGNIE DES CHARS URBAINS,

(Montreal Street Railway Company.)

Règlements.—Contraventions.—Droit d'action

Jugé : Que le droit de poursuivre la compagnie pour contravention aux règlements de la cité, qui la concernent, n'appartient pas uniquement à l'inspecteur de la cité ; mais, qu'au contraire, toute personne lésée par cette contravention a aussi un droit d'action.(1)

(1) Une décision semblable a déjà été rendue par la cour du Recorder dans une cause de Martineau vs La Compagnie des Chars.

JURISPRUDENCE

Cour Supérieure.—Montréal, 26 décembre 1893

Présent. M. le juge Jetté

MITCHELL, Demandeur,

vs.

ROSE, Défendeur.

Entrepreneurs.—Changements dans les plans.—C. C. Art. 1690.

JUGÉ : Que tous changements dans des plans et devis doivent être autorisés par écrit pour donner droit à l'entrepreneur de demander une augmentation de prix, et que faute d'avoir agi ainsi, une action en payement d'ouvrages *extra* doit être renvoyée.

NOTE.—Le jugement dont le résumé précède est conforme aux dispositions de l'article 1690 du code civil. L'entrepreneur ne doit pas faire de changements dans les plans sans y être autorisé par écrit. Faute d'avoir une semblable autorisation il n'a pas le droit de réclamer le prix des changements. L'article 1690 est de droit nouveau. Il a été ajouté à la loi afin d'empêcher les abus. Le voici

1690.—Lorsqu'un architecte ou un entrepreneur se charge de construire, à forfait un édifice ou autre ouvrage par marché suivant plan et devis, il ne peut demander aucune augmentation de prix, ni sous le prétexte de changement dans les plans et devis, ni sous celui d'augmentation de la main-d'œuvre ou des matériaux à moins que ces changements ou augmentations ne soient autorisés par écrit, et le prix arrêté par le propriétaire.

L'écriture est de l'essence des conventions par lesquelles on modifie des plans et devis. Ainsi on n'admet pas la preuve testimoniale pour prouver ces conventions. On n'a pas même le droit d'interroger le propriétaire *sur faits et articles* et le serment décisoire ne peut pas lui être déféré. (Voir Troplong, *Du Louage*, No 18. Duvergier, *Droit Civil français*, vol. 4, page 366—Boileux, *Code Napoléon*, vol. 6, page 193.) De droit commun dans toute instance une partie peut déférer le serment décisoire à son adversaire. C'est la disposition de l'article 1247 du code civil. Notre article 1690 est une exception à cette disposition. Il n'y a pas entre ces deux articles l'antinomie que quelques uns y trouvent.

Quant au prix des augmentations faites par l'entrepreneur, il suffit qu'il soit arrêté avec le propriétaire. Il n'est pas rigoureusement exigé qu'il soit constaté par écrit. En conséquence si des augmentations ont été au préalable autorisées par écrit l'architecte ou l'entrepreneur pourra, pour prouver le prix convenu, se servir de tous les moyens de preuve que la loi met à la disposition des contractants dans les cas ordinaires. On tombe alors dans le droit commun dont il n'y a aucune raison de s'écarter (1). Voici ce que Troplong, *Louage*, no. 1019, dit à ce sujet :

(1) Voir 6 Boileux, page 194—4 Duvergier, No 367.

1019.—Mais l'article 1793 (2) n'est pas aussi sévère sur la preuve du prix des augmentations. Il faut sans doute que le prix soit convenu d'avance; l'architecte ne pourrait, à défaut de convention, demander à faire estimer les travaux par experts: mais autre chose est la convention sur le prix, autre chose est la preuve de cette convention. Si l'architecte prouve, par un interrogatoire sur faits et articles ou par le serment que la convention sur le prix des travaux a positivement eu lieu, que telle somme a été fixée pour les travaux additionnels à exécuter, il sera écouté dans sa réclamation.

TRIBUNAUX

UNE RESTITUTION

Depuis 1850, la ville de Caudebec-en-Caux possédait une école des frères qui lui avait été alors donnée par M. l'abbé Poulain, avec 12,000 francs, afin d'assurer aux enfants pauvres de cette ville une éducation morale et chrétienne.

M. le préfet Hendlé prit un arrêté le 1^{er} septembre 1891, en vertu duquel les frères de la doctrine chrétienne furent chassés de l'école donnée par M. l'abbé Poulain.

Mais si le préfet juif et la municipalité franc-maçonne voulaient chasser les frères, ils entendaient bien garder l'immeuble et surtout l'argent. On connaît leur raisonnement. Ils disent: Le bienfaiteur, donateur ou testateur a voulu avant tout gratifier les pauvres ou assurer l'instruction des enfants; mais que l'instruction soit donnée chrétiennement, ou non que la libéralité soit distribuée par M. le curé, le conseil de fabrique ou le bureau de bienfaisance, peu lui importait. Il faut donc maintenir la donation ou le legs.

Telle fut l'attitude de la ville de Caudebec lorsque MM. Sorel, héritiers de M. l'abbé Poulain, lui intentèrent devant le tribunal civil d'Yvetot une action en révocation de la donation.

Par un jugement longuement motivé, le tribunal vient de prononcer cette révocation pour inexécution des conditions de la donation. Il a décidé en effet que la cause impulsive et déterminante de la donation était bien l'obligation pour la ville de Caudebec-en-Caux de faire donner aux enfants, soit par des frères ou, à leur défaut, par des instituteurs, une instruction morale et religieuse; que la ville de Caudebec ne pouvant remplir cette obligation par suite de la loi de 1886, la donation devait être révoquée.

Le jugement condamne donc la ville de Caudebec à restituer l'immeuble donné et la somme de 12,000 francs aux héritiers de M. l'abbé Poulain, avec dépens.

L'Univers.

(2) L'article 1793 du code civil français correspond à l'article 1690 de notre code.

MANUEL BIBLIQUE

OU

COURS D'ÉCRITURE SAINTE

A

l'usage des séminaires.

Par BACUEZ et VIGOUROUX

4 vol. in-12, ... \$3.50, reliés \$4.50

BIBLIE**TEXTE LATIN¹**

DE LA

VULGATE

Traduction française en regard avec deux introductions, l'une générale, l'autre particulière, et commentaires théologiques, moraux, philologiques, historiques etc., rédigés d'après les meilleurs travaux anciens et contemporains. Brefs de Pie IX et de Léon XIII, approbation et imprimatur de l'Ordinaire.

Par Bayle, Clair, Crelier, Drach, Fillon, Gillet, Le Hir, Lesêtre et Trochon

27 vols gr. in-8, sur deux cols. \$55.00

LA

BIBLIE ILLUSTRÉE

OU

RÉCITS DE L'ANCIEN

ET DU

NOUVEAU TESTAMENT

A

L'USAGE DE LA JEUNESSE

Par M. l'abbé BOURQUARD

1 vol. in-12, cartonné, 40cts

BIBLIA SACRA

VULGATE EDITIONIS

juxta editionem, cura et studio C. Varcolono

2 vols gr. in-8, \$3.00

BOSSUET

ET

LA BIBLIE

ÉTUDES

**D'APRÈS LES DOCUMENTS
ORIGINAUX****Par R. P. de la BROISE S. J.**

1 vol. in-8, \$1.75

LA BIBLIE

DE

TOUT LE MONDE

RÉCITS COMPLETS, HISTORIQUES, POÉTIQUES ET
MORAUX DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU
TESTAMENT.

2¹/₂ forts vols in-12, \$2.00

LA

SAINTE BIBLIE

CONTENANT L'ANCIEN

ET LE

NOUVEAU TESTAMENT

AVEC UNE TRADUCTION FRANÇAISE EN
FORME DE PARAPHRASE ET LES COMMENTAIRES
DE MENOCHIUS.

Par R. P. de CARRIÈRES

8 vols in-8, \$6.00

A. ROGER et F. CHERNOVIZ, éditeurs

RUE DES GRANDS AUGUSTINS 7 PARIS

CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

LIVRE D'OR DES AMES PIEUSES

OU

CINQ LIVRES EN UN SEUL

Imitation de Jésus-Christ distribuée en plusieurs lectures.
Choix de prières pour le temps de l'année.—Paroissien choisi.
Neuvaines et pratiques de dévotion.—Méditations et lectures
pour les dimanches et fêtes.—Vies des principaux Saints méditées,
8e édition. 1 beau volume in-18 de 1100 pages. papier fin.

Basane noire gaufrée tranche marbrée.....	\$1.30
Toile noire vernie, tranche rouge.....	1.30
Basane propre tranche marbrée.....	1.30
do noire gaufrée, tranche dorée.....	1.60
Chagrin gaufré, tranche dorée.....	2.00
Chagrin 1er choix, noir, tranche dorée.....	2.50
do 1er choix, noir, souple, tranche dorée.....	2.50
do 1er choix, noir, capitonné, tranche dorée.....	3.50
do 1er choix, <i>La Vallière</i> , capitonné, tr. dorée.....	3.50
Maroquin du Levant; capitonné, tranche dorée.....	4.50

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90, A PARIS

CADIEUX & DEROME DEPOSITAIRES

OUVRAGES DE M. ICARD

Supérieur Général de la Compagnie de Saint-Sulpice.

TRADITIONS DE LA COMPAGNIE DES PRETRES DE SAINT-SULPICE pour la direction des grands séminaires. 1 vol. in-8.....	\$1.50.
OBSERVATIONS sur quelques pages d'une histoire de l'Eglise relatives à la Compagnie de Saint-Sulpice. Lettres de plusieurs évêques. Bref du Saint-Père. <i>Deuxième édition.</i> in-8	\$0.40 cts.
DOCTRINE DE M. OLIER , expliquée par sa vie et par ses écrits. <i>Deuxième édition.</i> 1 vol. in-8.....	\$1.75
COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE , ou Exposition complète de la doctrine catholique 4 beaux volumes in-12.....	\$2.50
PERSEVERANCE CHRÉTIENNE , ou Moyen d'assurer les fruits de la première Communion. <i>Quatrième édition.</i> 1 vol. in-12.....	\$0.50 cts.
EXPLICATION DU CATÉCHISME DU DIOCÈSE DE PARIS , pour les enfants de la première communion. <i>Deuxième édition.</i> 1 vol. in-12.....	\$0 63 cts.
EXPOSITION DE LA RELIGION CHRÉTIENNE mise à la portée de tout le monde. <i>Quatrième édition.</i> 1 vol. in-18, relié.....	\$0.30 cts.
— LE MEME. 1. vol. in-18 broché.....	\$0.15 cts
METHODE DE SAINT-SULPICE DANS LA DIRECTION DES CATÉCHISMES , avec des plans d'instruction pour les divers catéchismes. <i>Deuxième édition.</i> 1 vol. in-12.....	\$0.63 cts,

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
TOLRA, EDITEUR, PARIS
CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

BIBLIOTHEQUE PRATIQUE DE L'ABBE JOUVE

COMPRENANT LES SEPT OUVRAGES SUIVANTS :

- | | |
|---|--|
| <p>1° Le Missionnaire de la campagne (9e édition, 18e mille.)—4 vol. in-12. Prix..... \$3.50</p> <p>2° Dominicales du Curé de campagne (7e édition). 3 vol. in-12. Prix..... \$2.50</p> <p>3° Instructions sommaires sur la doctrine chrétienne (3e édition) 2 vol. in-12 Prix..... \$1.88</p> | <p>4° No uvelles Vie des Saints (4e édition) 4 vol. in-12. Prix..... \$3.75</p> <p>5° Le Cathéchisme des Grandset des petits (2e édition). 3 vol. in-12 Prix..... \$2.50</p> <p>6° La Pieuse Congréganiste de la ville et de la campagne (4e édition) 2 vol. in-12. Prix..... 88 cts</p> <p>7° Préparation au grand jour (4e édition) 1 vol. in-12. Prix..... 88 cts</p> |
|---|--|

L'œuvre de M. l'Abbé JOUVE s'est considérablement accrue depuis le jour où il a donné au clergé son remarquable ouvrage du **Missionnaire de la campagne**. Le septième ouvrage que je viens de publier avec grand succès sous le titre de **Préparation au grand jour**, et les six autres qui ont paru dans le courant de ces dernières années, se signalent entre tous, non seulement par une facilité et une clarté de style particuliers, mais encore par une unité d'idées et de direction ÉMINEMMENT PRATIQUE.

Encouragé par les éloges unanimes que je reçois journallement et convaincu de plus en plus, par leur vente rapide, que ces **publications nouvelles** répondent, comme l'a dit avec tant d'autorité Mgr l'Evêque du Cap, à des **besoins nouveaux**, je les présente en **toute confiance** à MM. les ecclésiastiques désireux d'avoir toujours sous la main des **livres essentiellement utiles**. Ceux qui les posséderont se féliciteront souvent d'une aussi heureuse acquisition, et les recommanderont à leurs vénérés confrères. C'est par milliers du reste, que je compte déjà ses propagateurs volontaires. Je prie ceux d'entre eux qui me feront l'honneur de lire ces quelques lignes d'agrèer mes nouveaux et sincères remerciements.

Les **sept ouvrages** de M. l'abbé Jouve, annoncés ci-haut composent donc véritablement une **Bibliothèque pratique** d'une grande utilité pour l'exercice du saint ministère.

VIENT DE PARAÎTRE

ŒUVRES COMPLETES DE Mgr DE SEGUR

AVEC PORTRAIT DE L'AUTEUR EN TÊTE DU TOME 1er

4 SÉRIES

- 16 forts volumes in-8° Prix..... \$22.50**
- La 1ère Série contient les tomes I, II, III, IV.....Prix \$5.50
- La 2e Série " " V, VI.....Prix \$2.75
- La 3e Série " " VII, VIII, IX, X.....Prix \$5.50
- La 4e Série " " XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI.....Prix \$8.75

Chaque série se vend séparément.

JULES VIC, éditeur, Paris
CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

Méditations a l'Usage Des Elèves des Grands Séminaires et des Prêtres

Par **L. BRANCHEREAU**, *supérieur du grand séminaire d'Orléans*

Elles ont pour objet : 1° Les **Vérités fondamentales** ; 2° les **Vertus** ; 3° les **Exercices de piété** ; 4° l'**Année liturgique** ; 5° les **Mystères de la Sainte Vierge** ; 6° les **Saints** ; 7° l'**Etat ecclésiastique**.—2^{ÈME} ÉDITION
Quatre beaux vol in-12 de 500 pages chacun, brochés, 83.00 reliés 84.00

POLITESSE ET CONVENANCES ECCLESIASTIQUES

Par **L. BRANCHEREAU**

7 édition, revue et corrigée. Un beau volume in-12, 580 pages.....Prix : 88 cts

VICTOR RETAUX & FILS, éditeurs, Paris

CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

LES SACREMENTS

OU

LA GRACE DE L'HOMME DIEU

Par **Mgr BESSON**

Evêque de Nîmes

2 vol. in-12..... \$1.50

L'EGLISE

ŒUVRE DE L'HOMME DIEU

Par le même

1 vol. in-12..... 75 cts

LE DECALOGUE

OU LA LOI DE

L'HOMME DIEU

Par le même

2 vol. in-12..... \$1.50

LES MYSTERES

DE LA

VIE FUTURE

OU

LA GLOIRE DE L'HOMME DIEU

Par le même

1 vol in-12..... 75 cts

LE SACRE CŒUR

DE

L'HOMME DIEU

Par le même

1 vol. in-12..... 75 cts

LES BEATITUDES

DE LA

VIE CHRETIENNE

OU LA

DEVOTION ENVERS LE SACRE CŒUR

Par le même

1 vol. in-12..... 75 cts

LIBRAIRIE CASTERMAN

TOURNAI BELGIQUE

CADIEUX & DEROME, DEPOSITAIRES

CONFERENCES SPIRITUELLES:

Les devoirs de la vie religieuse
à l'usage des communautés.

OUVRAGE ÉGALEMENT UTILE AUX
PREDICATEURS.

PAR

M L'abbé BASINET

6ème édition, 4 vol. in-12..... \$3.00

LE DIRECTOIRE MYSTIQUE

Traité de la direction des âmes que Dieu
conduit, suivi du traité du discernement
des esprits.

Par le R. P. SCARAMELLI

de la Compagnie de Jésus.

2 forts vol. in-12..... \$1.50

MANUEL SACRE

OU

Guide d'une religieuse qui aspire
à la perfection.

PAR

St LÉONARD de Port Maurice

1 vol. grd in-18..... \$0.45 cts

L'HUMILITE CHRETIENNE

OU

LE SECRET DU BONHEUR ET
DU SALUT

Par un prêtre du diocèse de Nancy.

1 vol. in-12..... \$0.50 cts.

TRAITÉ DE

L'AMOUR DE DIEU

PAR

Saint François de SALES

1 fort vol. in-18..... \$0.50 cts

MEDITATIONS

POUR TOUS

LES JOURS DE L'ANNEE

d'après la doctrine,

ET

L'ESPRIT DE ST ALPHONSE DE LIGOURI
docteur de l'Eglise, à l'usage de
toutes les âmes qui aspirent à
la perfection.

PAR

Le R. P. BRONCHAIN, C. SS. R

7ème édition 3 vol. in-12..... \$2.00

Relié : \$2.75 cts.

MANUEL

POUR LE CHOIX

D'UN ETAT DE VIE

PAR

Le R. P. DAMANET

de la Compagnie de Jésus.

1 vol. in-12..... \$0.50 cts.